

**Green
Consult**

**Bio - Engineering
Sport turf management
All around the world**

PROJET RUE DES CRETES à DURBUY

EVALUATION DU PEUPELEMENT EXISTANT PROPOSITIONS POUR UN NOUVEL AMENAGEMENT

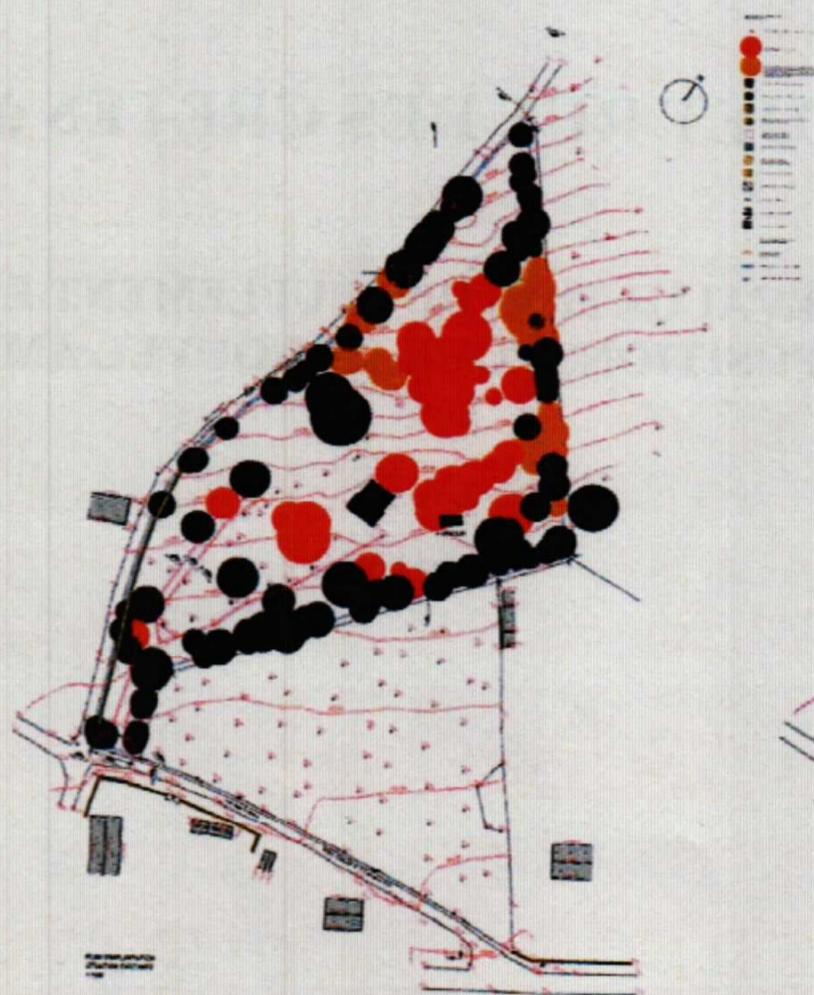
12 Septembre 2022

1. Introduction

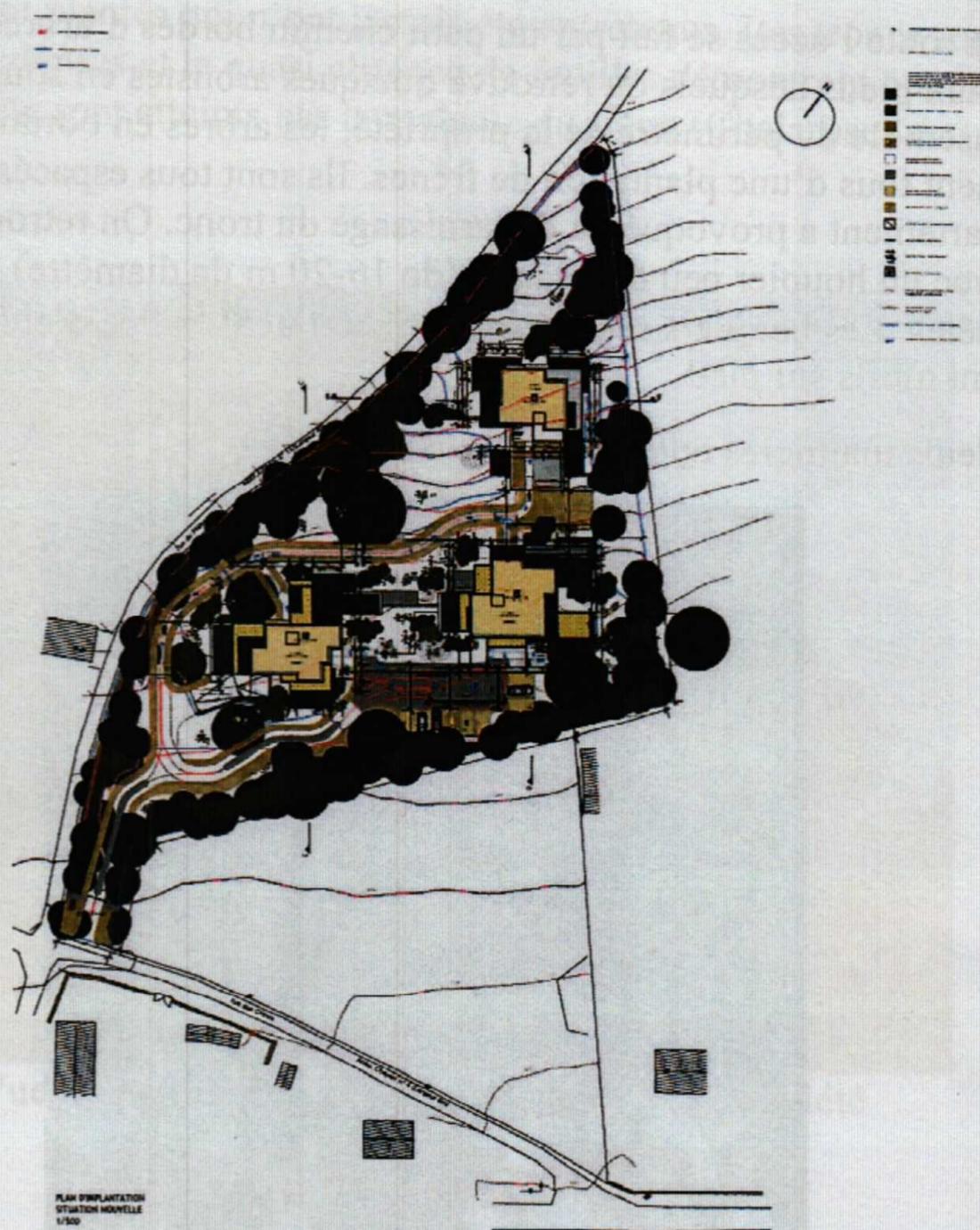
A la demande de Monsieur Piette (Alychlo) nous avons réalisé une évaluation visuelle de la population d'arbres et arbustes de la parcelle située Rue des Crêtes #13 à Durbuy.

Cette évaluation est empirique en ce qui concerne le nombre de sujets mais elle donne une estimation de la valeur ornementale et sanitaire des sujets qui composent la population.

Un relevé des sujets présents a été réalisé. Une proposition des arbres à maintenir (noir), des arbres à éliminer (rouge) et des arbres dont le maintien est à étudier (orange) est reprise sur plan.



Une proposition d'aménagement du site a été réalisée en intégrant des plantations (tailles et essences variables) aux sujets existants.



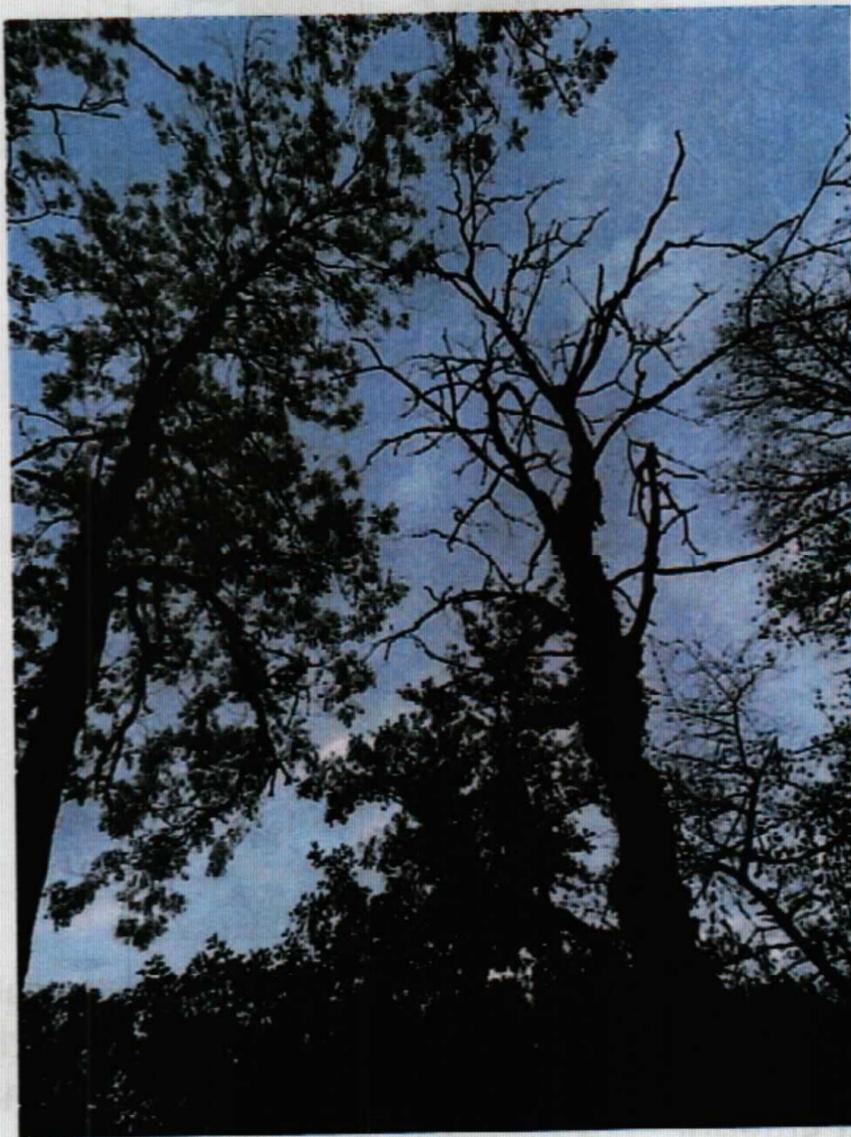
On remarque déjà que compte tenu de l'implantation des bâtiments et de la voirie, c'est essentiellement la végétation existante sur le périmètre qui est maintenue. Ceci est important en tenant compte des commentaires qui suivent.

2. Observations

2.1. L'entrée

Depuis la route l'accès se fait par un petit chemin bordés d'arbres de part et d'autre, aux pieds desquels on retrouve quelques arbustes en sous étage. Comme pour l'ensemble du périmètre de la propriété, les arbres en bordure de l'entrée proviennent tous d'une plantation de frênes. Ils sont tous espacés de 8-12 m. Ce faible écartement a provoqué un dégarnissage du tronc. On retrouve donc des arbres avec un houppier peu développé (de 16-20 m de diamètre) à l'extrémité de troncs grêles. Les houppiers se rejoignent et couvrent l'allée d'entrée. Certains sujets sont morts sur pied.

Deux tilleuls malingres complètent l'allée d'entrée.



2.2. Le périmètre

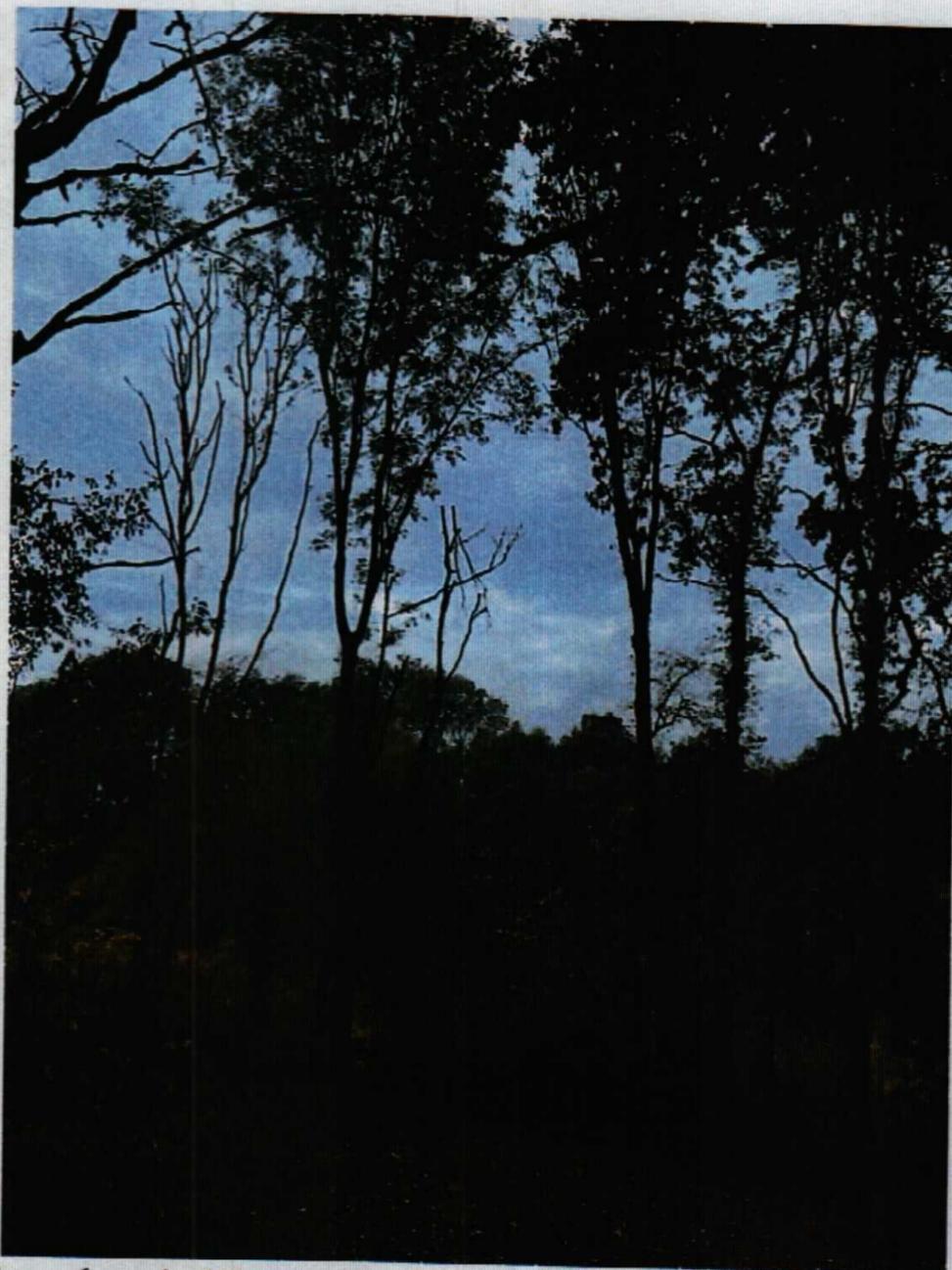
Le périmètre de la propriété est, tout comme l'entrée, entièrement constitué de frênes étroitement plantés qui n'ont jamais été entretenus. Les troncs sont grêles, les houpiers peu denses et la quasi absence de feuilles démontrent que la grande majorité des sujets sont atteints par la maladie du frêne (Chalarose).



Vue du périmètre depuis l'extérieur de la propriété



Vue du périmètre depuis l'intérieur. On remarque bien les arbres atteints par la maladie (peu de feuilles) et le taillis varié au pied des frênes.



Vue du périmètre depuis l'intérieur de la propriété. Sur ce cliché, l'avant plan a été défriché et nettoyé. On se rend mieux compte de l'étroitesse (et la fragilité) des troncs de frênes dont certains sujets sont morts sur pied.

2.3. Plantations à l'intérieur de la propriété.

On y retrouve un peu de tout et dans des conditions sanitaires variables en raison de l'absence totale d'entretien de cette propriété depuis des années. Ce sont donc logiquement les sujet solitaires qui ont pu s'épanouir correctement qui représentent le plus d'intérêt.

Il reste à voir si ceux-ci peuvent être prioritairement préservés selon l'implantation des bâtiments.



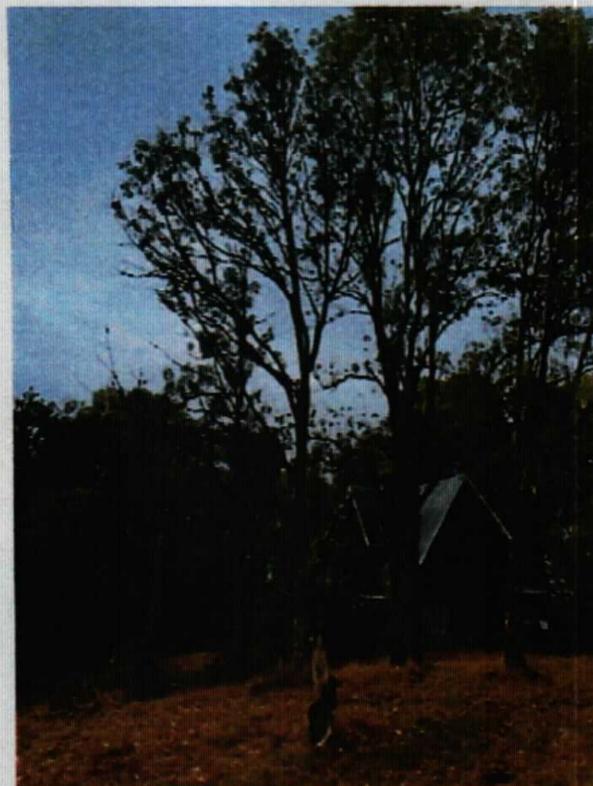
Quelques beaux tilleuls.



Un beau chêne solitaire hors zone de construction (à conserver)



Epicéa solitaire majestueux mais en fin de vie (sans intérêt à moyen terme)



Peuplement de frênes malades (beaucoup de sujets morts)



Houx. Sujet rare à conserver



Population d'épicéas parasités par les scolytes. Élimination obligatoire

2.3. Etat sanitaire des essences présentes

Le descriptif précédent démontre bien :

- Que la majorité de la population des arbres présent sur le site est constituée de frênes.
- Que par manque d'entretien et surpopulation, la majorité des arbres sont chétifs en raison de l'absence de lumière
- Que des problèmes sanitaires importants sont à prendre en compte. C'est le cas du frêne et de l'épicéa.



Frêne malades et morts



Epicéas scolytés



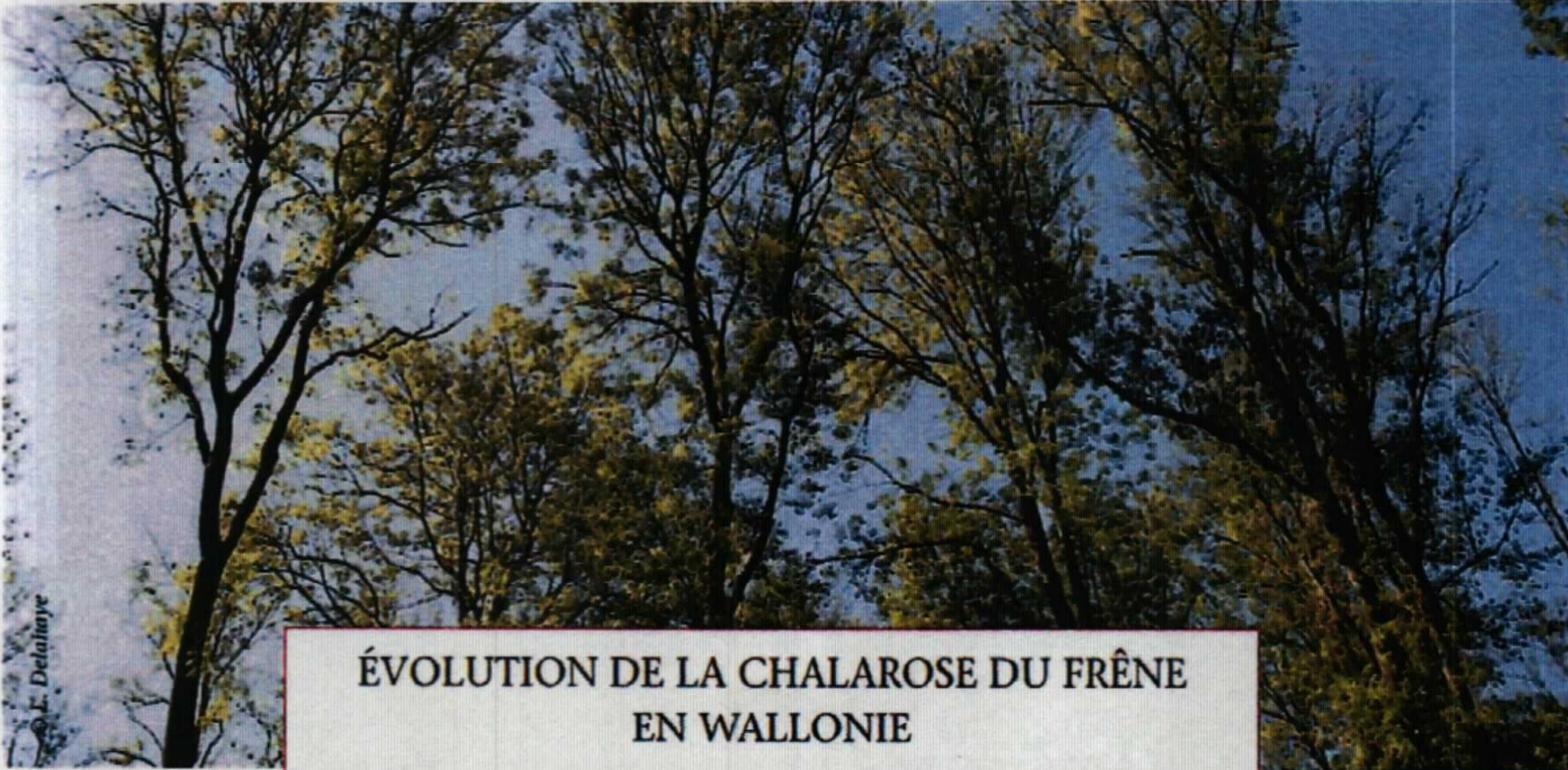
De nombreux sujets, toutes espèces confondues sont envahis de lierre

Dans l'évaluation de la flore à préserver et conserver le cas du frêne mérite que l'on s'y attarde.

Cette espèce est en voie de disparition suite au développement excessivement rapide d'une maladie inconnue jusqu'il y a peu (premiers cas en 2010). La cause de cette maladie est un champignon.

Les arbres présents n'ont aucun avenir a fortiori qu'ils ont été plantés trop serrés et jamais entretenus (troncs minces et cassants).

A titre purement documentaire vous trouverez ci-après une étude démontrant l'ampleur du développement de la maladie du frêne.



ÉVOLUTION DE LA CHALAROSE DU FRÊNE EN WALLONIE

FANNY GERARTS – ANNE CHANDELIER – HUGUES CLAESSENS
MARC HERMAN – LUDIVINE LASSOIS – LAURENCE DELAHAYE

Depuis quelques années, la maladie du frêne, la chalarose, cause des dégâts catastrophiques dans les frênaies européennes, au point de poser la question de l'avenir du frêne. Avec cet article, l'Observatoire wallon de la santé des forêts fait le point sur la situation en Wallonie et propose des voies de gestion des peuplements affectés par cette maladie.

https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/177930/1/gerarts_fw_2015_134_35-46%5Bchalara%5D.pdf

3. Conclusions

Le Frêne est majoritairement représenté sur le site. Principalement sur le périmètre de la propriété lequel constitue une forme d'écran végétal. Dans le projet qui nous concerne il est tentant de vouloir préserver cet écran puisque l'intérieur, presque entièrement, sera dédié aux constructions et voiries. Pour les raisons évoquées ci-avant je vous déconseille fortement de conserver ces arbres. Non seulement il n'ont aucun avenir et d'autre part ils vont représenter un danger permanent.

Des coupes sanitaires doivent être également opérées au centre de la propriété notamment pour éliminer les épicéas scolytés et les arbres morts ou malades.

Il reste à préserver les arbres solitaires qui ne sont pas affectés par l'implantation des bâtiments et reconsidérer de nouvelles plantations en respectant plusieurs critères :

- Arbres indigènes à la région et recommandés par le DNF
- Arbres résistants à la sécheresse en raison du changement climatique mais aussi en raison de la faible profondeur du sol à cet endroit.
- Arbres dont le port et le développement sont variés
-

Dans la liste des plantes ligneuses de Wallonie (voir ci-après) on soulignera l'intérêt des espèces suivantes : 1, 3, 4, 13, 14, 15, 16, 21, 22, (26), 54, 55,

Un intérêt tout particulier pour le tilleul est à prendre en compte notamment sous une forme palissée de manière à réduire l'emprise sur la largeur du chemin d'accès tout en constituant un écran végétal.



Ulmus 'italica' espalier

Tableau 3 - Présentation des principales espèces ligneuses de Wallonie, incluant leur potentiel biologique, leur rareté à l'échelle régionale ainsi que leur tempérament (caractère héliophile plus ou moins marqué). Chaque paramètre est quantifié le long de l'échelle suivante : (1) valeur faible, (2) valeur moyenne, (3) valeur élevée et (4) valeur très élevée. Les astérisques se réfèrent à une information non disponible (valeur manquante). D'après BRANQUART et DUFRÈNE (2005).

	Potentiel biologique	Rareté	Tempérament héliophile				
Espèces indigènes en wallonie				29	Merisier (<i>Prunus avium</i>)	4 2 2	
1	Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	3	4	3	30	Néflier (<i>Mespilus germanicus</i>)	* 3 3
2	Alouchier (<i>Sorbus aria</i>)	3	3	4	31	Nerprun purgatif (<i>Rhamnus cathartica</i>)	* 3 3
3	Aubépine épineuse (<i>Crataegus laevigata</i>)	2	2	3	32	Noisetier, coudrier (<i>Coryllus avellana</i>)	1 1 2
4	Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	2	1	3	33	Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)	2 2 4
5	Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	3	1	4	34	Orme des montagnes (<i>Ulmus glabra</i>)	2 2 2
6	Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>)	4	2	4	35	Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>)	2 4 2
7	Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)	4	1	4	36	Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	3 4 4
8	Bourdaie (<i>Frangula alnus</i>)	*	2	3	37	Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>)	3 2 4
9	Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	*	4	2	38	Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	3 3 4
10	Camérisier (<i>Lonicera xylosteum</i>)	*	4	3	39	Poirier commun (<i>Pyrus pyrastrer</i>)	* 3 3
11	Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)	4	3	2	40	Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)	2 3 3
12	Cerisier de Ste-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	4	4	4	41	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	4 1 3
13	Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	1	1	1	42	Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>)	4 2 3
14	Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	4	1	4	43	Saule à trois étamines (<i>Salix triandra</i>)	4 3 4
15	Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	4	4	4	44	Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	4 2 4
16	Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)	4	1	2	45	Saule cassant (<i>Salix fragilis</i>)	4 2 4
17	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	*	3	3	46	Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)	4 2 4
18	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	*	1	3	47	Saule des vanniers (<i>Salix viminalis</i>)	4 2 4
19	Épine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)	*	4	3	48	Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	4 1 4
20	Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	3	2	3	49	Saule pourpre (<i>Salix purpurea</i>)	4 3 4
21	Érable plane (<i>Acer platanoides</i>)	3	2	2	50	Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>)	4 4 4
22	Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	3	1	2	51	Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)	3 1 3
23	Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	3	1	3	52	Sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)	* 2 3
24	Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	*	2	3	53	Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	* 1 3
25	Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	*	3	4	54	Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)	2 3 2
26	Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)	4	1	1	55	Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	2 3 2
27	Houx (<i>Ilex aquifolium</i>)	*	2	2	56	Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)	* 2 3
28	If commun (<i>Taxus baccata</i>)	*	4	2	57	Viorne mancienne (<i>Viburnum lantana</i>)	* 3 3
					58	Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	* 1 3
					Quelques espèces européennes non indigènes en Wallonie		
						Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>)	1 - 2
						Mélèze d'Europe (<i>Larix decidua</i>)	1 - 4
						Épicéa commun (<i>Picea abies</i>)	2 - 2

Michel PONCELET
Ingénieur agronome